

EXTRAIT DU

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

*Nombre de Conseillers en
exercice : 29*

Séance du 27 JUIN 2018 A 19H30

Présents à la séance : 24

L' An Deux Mil Dix Huit, le 27 JUIN A 19H30

Extrait affiché le :
28 juin 2018

Le Conseil Municipal de Raon l'Étape dûment convoqué et réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. PIERRAT Benoît, Maire.

4ème séance 2018

Présents : M. PIERRAT Benoît, Maire, Mme MICHEL Irène, M. SALÉRIO Philippe, Mme GÉROME Line, M. DAUTREY Roland, Mme VINCENT Marie, M. CHMIDLIN Stéphane, M. SALTZMANN Michel, Adjoints, Mme LAVAL Christiane, Mme RENAUX Anne-Marie, Mme STAUB Edith, Mme PIANT Noëlle, Mme FLICKER Gisèle, M. TARDIEU François, M. CHARDIN Denis, M. GILET Dominique, Mme DUPONT Virginie, M. BAUDONNEL David, M. JACQUEMIN Gérard, M. BREGEOT Claude, M. PIERRAT-LABOLLE Michel, Mme DEMAIZIÈRE Chantal, Mme BENOIT Marie-Hélène, M. FOUCAL Olivier, Conseillers Municipaux.

Absents :

Mme PANO-WENTZEL Marylène
M. ROMARY Fabrice
M. DEMENGE Abel

Objet : IRL des instituteurs pour 2017.

Absents excusés ayant donné pouvoir :

N° 64/2018

Mme BOULANGER Annie à M. le Maire
Mme ANDRÉ Sophie à M. CHARDIN Denis

Secrétaire de séance : M. BAUDONNEL David.

Monsieur Stéphane CHMIDLIN, Adjoint délégué, demande au Conseil Municipal son avis sur le taux de l'indemnité représentative de logement des instituteurs pour 2017. Après avis favorable du Conseil Départemental de l'Education Nationale (CDEN) rendu le 12 février 2018, Monsieur le Préfet propose un maintien du montant de l'IRL 2017 identique à celui de 2016 et 2015 soit 2 337.61 € pour l'indemnité de base et 2 922.01 € pour l'IRL majorée.

Après délibération,

Le Conseil Municipal présent et représenté porte un avis unanime à la proposition de Monsieur le Préfet.

Ainsi fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,
Le Maire,